

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-18-0607 du 23/02/2018**

Arrêté du 16 août 2017

ARRETE PORTANT REINTEGRATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE CLASSE NORMALE

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte réintégration d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques de  
classe normale

Date d'application : 01/01/2018

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES  
PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'Action  
et des Comptes Publics

**ARRÊTÉ**

portant réintégration d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques de classe normale

**LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS**

- Vu la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 modifiée du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 modifié du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 modifié du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 modifié du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu la demande de l'intéressée ;

**ARRÊTE :**



**Article premier** : l'inspectrice divisionnaire des Finances publiques de classe normale dont le nom suit est affectée dans les fonctions et conditions indiquées ci-après :

NOM	Prénom	N° DGFIP	Grade Date de prise de rang	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'affectation
DENTINGER	NATHALIE	856908	IDIV CN 4 01/05/2017	EN DÉTACHEMENT AUPRÈS DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE-TOURS  AGENT COMPTABLE	DDFIP D'INDRE-ET-LOIRE	01/01/2018

**Article 2** : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 16/08//2017

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH -1B,

CÉLINE CASTELEYN

BOFiP  
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756